



Fiche Mémo Les fortes chaleurs sur les chantiers

Les vagues de chaleur sont de plus en plus nombreuses. Il est nécessaire de les anticiper **dès le mois d'avril** pour prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé et la sécurité de vos salariés.

Que dit le décret n°2025-482 du 27 mai applicable au 1er juillet 2025

- Évaluer les risques liés à la chaleur et mettre à jour votre **DUERP** en cas de déclenchement de la vigilance dès le niveau « canicule » orange (33 -34°) et 38° pour la vigilance « canicule » rouge par Météo-France.
- Adapter l'organisation du travail : aménagement des horaires, réduction des cadences, limitation des efforts physiques...
- Assurer l'accès à de l'eau potable fraîche, (3 litres/personne) et à proximité des postes de travail
- Fournir des équipements de protection appropriés (vêtements légers, protections solaires, etc.)
- Informer et sensibiliser les salariés sur les risques et les gestes de prévention à adopter
- Recourir au dispositif de chômage « intempéries pour canicule »



Plus de précisions

Toutes vos questions réponses

- Quelles précautions prendre en cas de fortes chaleurs?
- Qui doit fournir l'eau sur le chantier ?
- Quelle quantité ?
- Le droit de retrait pour fortes chaleurs/canicule est-il possible?



Plus de précisions

dès le mois d'avril Guide à consulter et à télécharger gratuitement

- ✓ Comprendre le risque, Les niveaux d'alertes,
- ✓ Les préconisations (anticipation et action)
- ✓ DUERP, CSE/CSSCT, comment communiquer)



Canicule info service : 0800 06 66 66

Organiser différemment le travail dès le mois d'avril

- Aménager les plages horaires de travail,
- Privilégier la **mécanisation** des manutentions
- Planifier les tâches les plus physiques aux températures les plus basses,
- **Alterner** l'occupation de la tenue des postes,
- Prévoir des **lieux de repos** adaptés et aménagés (ombragés, clim, brumisateurs, ...)

Solutions simples pour faire face à la chaleur

dès le mois d'avril

- Un **kit de protection** solaire pour les travaux extérieurs
- Des **gourdes** personnalisées pour chaque salarié,
- Se protéger avec des **lingettes rafraîchissantes**.



Plus de précisions

L'OPPBTP met à disposition gratuitement plusieurs ressources d'animation sécurité afin de sensibiliser vos équipes sur le terrain et agir.

- Vidéo minute prévention
- Affiche à télécharger
- Quiz pour un 1/4 sécurité
- Solutions



Plus de précisions